

3° Dans l'état actuel des choses, la Ville aurait-elle le droit d'invalider et d'annuler le contrat intervenu entre la Ville et les directeurs de l'hôpital Alexandra?

23. De la Commission d'Hygiène et des Statistiques, sept rapports, pour la construction d'égouts:

(1) rue Dufferin, depuis la rue Comte jusqu'aux limites de la Ville.

(2) chemin de la Côte des Neiges, depuis l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à l'avenue Cedar.

(3) rue Boucher, depuis l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à la rue Saint-Denis.

(4) rue Sherbrooke, depuis l'avenue Atwater jusqu'aux limites de la Ville.

(5) rue Sanguinet, depuis la rue Albina jusqu'à une distance de 35 pieds vers le sud.

(6) rue Davidson, depuis l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à la rue Forsythe.

(7) rue Joliette, entre les rues Forsythe et Ontario.

Renvoyés à la Commission des Finances et à la Commission de la Voirie.

24. De la Commission d'Hygiène et des Statistiques:

(1) Pour un crédit de \$675 afin de défrayer l'entretien des hôpitaux civiques.

(2) Pour payer un mois de salaire, soit \$36.00, à M. A.-P. Beardsell, conducteur de la voiture d'ambulance.

Renvoyés à la Commission des Finances.

AVIS DE MOTION

25. Sur proposition de M. l'échevin N. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin RICARD, il est à l'unanimité

Résolu: Que soit suspendu l'article 64 des Règlements du Conseil et que soit révoquée la résolution adoptée le 14 juin, 1904, par le Conseil, à l'effet d'annoncer dans *La Gazette Municipale* les emplois vacants dans le service civique.

ORDRE DU JOUR

26. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission des Finances recommandant d'accepter des Révérendes Sœurs de la Congrégation la propriété de l'avenue Ash en échange de celle de la rue Comte,

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté. (MM. les échevins Couture et Clearihue dissidents.)

27. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Ricard, à l'effet d'édicter un règlement amendant les règlements Nos 143, 292 et 311 concernant les ordures ménagères.

Sur proposition de M. l'échevin RICARD, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville de préparer un règlement conformément audit avis de motion, et de le mettre à l'ordre du jour.

28. Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2me et 3me lectures un règlement devant régir la construction des édifices rue Saint-Laurent,

Ledit règlement est conséquemment lu une première fois.

Sur proposition de M. l'échevin LECLAIRE, appuyé par M. l'échevin PROULX, il est

Résolu: Que soit suspendu l'article 79 des Règlements du Conseil, et que ledit règlement soit maintenant lu une seconde et une troisième fois.

Ledit règlement est conséquemment lu une seconde fois.

Et les sections 1, 2, 3, 4 et 5 étant lues, elles sont agréées.

Sur proposition de M. l'échevin LECLAIRE appuyé par M. l'échevin PROULX, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est conséquemment lu une troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin LECLAIRE, appuyé par M. l'échevin PROULX il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au greffier de la Ville pour qu'il y apposent leurs signatures.

29. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Duquette, à l'effet de notifier la Compagnie de Gaz de Montréal de l'intention de la Ville d'acheter le matériel, etc., de ladite compagnie,

Sont soumis à ce sujet (1) un rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage contenant la réponse de la Compagnie de Gaz de Montréal à la lettre, à elle adressée, le 14 du courant par la Commission des Incendies et de l'Eclairage; (2) un avis des avocats de la Ville sur la légalité de la motion de M. l'échevin Duquette.

3rd. Would the City have the right, owing to the present state of affairs, to cancel and annul the contract passed with the authorities of Alexandra Hospital?

23. From Hygiene and Statistics Committee, 7 in number, for the construction of sewers:

(1) in Dufferin street, from Comte street to the City limits.

(2) in Côte des Neiges Road, from end of existing sewer to Cedar avenue.

(3) in Boucher street, from end of present sewer to St. Denis street.

(4) in Sherbrooke street, from Atwater avenue to the City limits.

(5) in Sanguinet street, from Albina street to a distance of 35 feet southwards.

(6) in Davidson street, from the end of the existing sewer to Forsythe street.

(7) in Joliette street, between Forsythe and Ontario streets. Referred to Finance and Road Committees.

24. From Hygiene and Statistics Committee:

(1) for an appropriation of \$675 to pay expenses of civic hospitals.

(2) to pay ambulance driver, A. P. Beardsell, one month's salary viz: \$36.00.

Referred to Finance Committee.

MOTION.

25. On motion of Ald. N. LAPOINTE, seconded by Ald. RICARD, it was unanimously

Resolved: That rule 64 of the Rules of Council be suspended, and that the resolution adopted by Council, on the 14th. of June, 1904, to the effect of advertising, in the *Municipal Gazette*, all vacant civic positions, be repealed.

ORDER OF THE DAY.

26. The order of the day being read to consider a report from the Finance Committee, recommending to accept Ash avenue, from the Rev. Sisters of Congregation in exchange for Comte street,

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said report be adopted (Ald. Couture and Clearihue dissenting.)

27. The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Ricard for a by-law to amend by-laws Nos. 143, 292 and 311 re' house offal,

On motion of Ald. RICARD, seconded by Ald. DAGENAIS, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to prepare a by-law accordingly, and to give the same its rank in the order sheet.

28. The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate construction on St. Lawrence street,

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. LECLAIRE, seconded by Ald. PROULX, it was

Resolved: That rule 79 of the Rules of Council be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

Said by-law was accordingly read a second time.

And sections 1, 2, 3, 4 and 5 being read, they were agreed to.

On motion of Ald. LECLAIRE, seconded by Ald. PROULX, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time.

On motion of Ald. LECLAIRE, seconded by Ald. PROULX, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and the City Clerk for their signatures.

29. The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Duquette to notify the Montreal Gas Co. of the City's intention to buy its plant, etc.

In this connection submitted and read (1) a report of the Fire and Light Committee, submitting reply of Montreal Gas Co. to letter sent by the Fire and Light Committee on the 14th instant; (2) opinion of City Attorneys on the legality of Ald. Duquette's motion.